

Zeitschrift:	L'Architecture suisse : revue bi-mensuelle d'architecture, d'art, d'art appliqué et de construction
Herausgeber:	Fédération des architectes suisses
Band:	2 (1913)
Heft:	14
Rubrik:	Chronique Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

s'imposèrent de lourds sacrifices pour construire des palais somptueux. Placés en face d'un problème nouveau, celui de loger ces collections qui devaient être avant tout bien exposées, les architectes ne songèrent point à créer un type d'édifice approprié à sa destination. Ils copierent les palais royaux qui n'avaient point été conçus dans l'idée qu'ils deviendraient un jour des musées. Ils en adoptèrent les plans fastueux, les longues enfilades de salles très élevées, les escaliers monumentaux. Ils transportèrent, dans des bâtiments qui devraient avoir un caractère avant tout utilitaire, un luxe qui émerveille peut-être les foules, mais qui n'en est pas moins le plus souvent déplacé. Aujourd'hui encore, dans les pays les plus démocratiques, le musée de type royal fait toujours école.

Les nombreux musées qui ont été fondés au cours du XIX^e siècle étaient censés être des institutions publiques, c'est-à-dire des maisons ouvertes au peuple, installées en vue de l'instruire et de lui plaire. En fait, ils n'ont guère joué ce rôle. Pendant longtemps ils ne furent ouverts qu'avec une grande modération. Faut-il s'en étonner, alors qu'aujourd'hui encore les portes de certains de ces palais demeurent fermées pendant la plus grande partie du jour et qu'elles s'ouvrent de préférence devant les visiteurs qui peuvent certifier leur qualité d'étrangers. D'un accès difficile, les musées étaient en outre rarement organisés en vue de satisfaire une clientèle populaire. Les objets exposés étaient classés par des savants et pour des savants. Le musée était le sanctuaire par excellence des historiens d'art. Le simple profane parcourait les salles, ahuri, ennuyé, bientôt fatigué. Il ne tirait pas grand profit de ses visites. L'artisan restait à l'écart, ne devinant pas quel profit il pourrait tirer de tous les matériaux rangés par ordre chronologique.

Aujourd'hui, les administrations publiques commencent à se rendre compte que les collections confiées à leurs soins ne sont pas seulement des trésors destinés à faire le bonheur de conserva-

teurs jaloux, tels des sacs d'écus cachés en terre par un propriétaire avare, mais que ce sont des capitaux qui peuvent s'accroître et porter intérêt. Les musées ont affirmé de plus en plus leur mission pratique. Ils n'ont pas pour cela abandonné les divers rôles qu'ils avaient appris à jouer au cours de leur existence. Le musée d'aujourd'hui veut être à la fois scientifique et populaire; il veut parler à l'intelligence et plaire aux yeux de l'homme. Aussi est-il tiraillé en sens divers et a-t-il peine à prendre un caractère bien défini.

Le musée est tout d'abord une collection de documents classés d'une façon méthodique en vue de permettre à la science de reconstituer l'histoire de l'humanité. Il est le complément nécessaire des archives publiques; il montre d'une façon plus complète que ne le font les documents écrits, comment les hommes ont vécu, quels ont été leurs pensées, leurs actes et leurs sentiments.

Le musée veut être ensuite un instrument d'éducation générale. Il veut développer l'instruction des masses populaires, être une leçon de choses qui remplace les notions livresques par des aperçus vivants et personnels, ouvrir l'esprit en mettant des réalités concrètes à la place des abstractions de l'enseignement scolaire traditionnel. Et ce rôle qui se dessine à peine, aura de plus en plus sa raison d'être et son utilité.

Le musée prétend enfin être un agent de développement artistique pour la nation en général et pour ceux qui produisent des œuvres d'art en particulier, un temple où chacun peut être initié à la beauté, une source où iront puiser les artistes et les artisans, ou, plus prosaïquement parlant, le répertoire de modèles où ils viendront renouveler leur fantaisie.

Telle est aujourd'hui la mission des musées. En quelle mesure leur aménagement est conçu en vue de réaliser ce vaste programme, telle est la question que nous étudierons dans la suite de cet article.

Camille Martin.

(A suivre)

CHRONIQUE SUISSE

Bâle. Restauration de la cathédrale. L'agence La Roche, Staehelin & Cie, vient de commencer la restauration de la façade principale de la cathédrale de Bâle. Pour construire les échafaudages et pour monter les matériaux nécessaires, on a déjà installé une grue mise en mouvement par l'électricité. Le travail principal consistera à enlever et à remplacer la balustrade de la galerie qui occupe toute la largeur de la façade et qui est en très mauvais état. En même temps on réparera d'autres parties de la façade qui ont également souffert des intempéries.

Fribourg. Clinique ophtalmique.

Le Grand Conseil a décidé la construction d'une clinique ophtalmique dans le quartier de Péroles et a voté à cet effet un crédit de 250,000 francs; une somme de 150,000 francs a été recueillie par souscription d'actions.

Genève. Service municipal de Vieux-Genève.

Les archives de ce service ont été déposées en 1912 au Musée d'art et d'histoire, dans la salle du sous-sol, où se trouve le relief de Genève, par Magnin. Une partie des collections a pu être exposée dans des vitrines; les autres pièces peuvent être consultées par les visiteurs qui en font la demande.

Les relevés des anciennes maisons de la ville ont été poursuivis en 1912. En l'absence de toute organisation cantonale pour la protection des monuments historiques, le service municipal étend son activité sur la banlieue et la campagne genevoises, où les transformations sont presque aussi rapides que dans les quartiers urbains. En plus des photographies et des dessins qui ont été exécutés jusqu'ici, le service fera prendre à l'avenir des moulages des motifs de sculpture les plus intéressants (mascarons, consoles, clefs de voûtes, etc.). Ainsi l'on constituera avec le temps un petit musée de sculpture locale.

Genève. Hôtel de ville.

En procédant à des réparations au deuxième étage de l'hôtel de ville, on a trouvé dans une salle, contiguë à l'ancienne tour Baudet, des restes de décoration murale qui paraissent dater du XVIII^e siècle.

Habsbourg. Château.

Le château de Habsbourg, dans le canton d'Argovie, va subir une restauration très complète. Cette entreprise sera exécutée d'après les plans de MM. Keller, Landammann, et Albertin, architecte à Aarau. Les frais seront supportés en grande partie par les six sociétés de tir qui organisent chaque année le « tir de Habsbourg ». On recueillera en outre au moyen d'une collecte les sommes nécessaires pour placer dans la salle des chevaliers six tableaux rappelant la participation des sociétés de tir à la restauration. Les projets ont déjà été commandés au peintre hérautiste bernois Linck.

Lausanne. La construction en 1912.

Durant l'année dernière, la construction s'est passablement ralentie à Lausanne. Parmi les 267 autorisations de construire délivrées en 1912, les plus importantes sont les suivantes: Achèvement de la rue Pichard, au delà du Grand-Pont, commencement des travaux du Lausanne-Palace, le colossal hôtel du Grand Chêne, et des nouvelles maisons reconstruites au nord de la place Saint-François. On parle aussi d'un nouveau projet qui modifiera considérablement l'aspect des quartiers du centre de Lausanne. Il s'agit du bâtiment dit de « l'ancienne poste », grosse construction qui se trouve à l'entrée du Grand-Pont en venant de la place Saint-François. Cet édifice qui avait été agrandi par la ville en 1863 fut loué de 1864 à 1901 à la Confédération qui y installa les services de la poste, du télégraphe et du téléphone. Après la construction de la nouvelle poste, les anciens locaux furent transformés et loués à des commerçants. La municipalité demande au conseil communal l'autorisation de vendre le bâtiment à un entrepreneur lausannois qui est disposé à l'acheter au prix de 1,200,000 francs.

Lausanne. Chapelle de Tell.

On est en train de construire à Montbenon, au milieu de la verdure, vis-à-vis de la grotte, la chapelle, pour laquelle Osiris Ifila avait fait un legs de 50,000 francs.

Lucerne. Bâtiment d'administration.

On va prochainement ouvrir un concours pour obtenir des projets de plan de l'aile orientale du bâtiment d'administration communal. Une somme de 20,000 francs a été affectée aux prix. La construction doit commencer l'année prochaine. Une proposition tendant à limiter le concours aux seuls architectes lucernois a été repoussée par le conseil communal. Le concours sera donc ouvert à tous les architectes suisses.

Lucerne. Heimatschutz et Maison Bossard.

La nouvelle loi lucernoise sur les constructions, ainsi que les dispositions de la loi d'introduction du Code civil relatives aux restrictions du droit de bâtir, donnent aux autorités les moyens de conserver la maison Bossard. Le Conseil d'Etat a le droit de prendre des arrêtés en vue de conserver des monuments historiques; l'Etat et les communes ont le droit de protéger ces monuments par voie

d'expropriation. Cette procédure est évidemment très coûteuse et rencontre de grandes difficultés. Il est bien préférable d'entreprendre, si possible, des tractations à l'amiable. En tout cas, si la ville est disposée à conserver la maison, elle peut le faire.

N euchâtel. Chalet du jardin anglais.

Le conseil communal a voté un crédit de 148,000 francs pour la reconstruction du chalet du jardin anglais.

Winterthour. Musée et Bibliothèque.

Il s'est formé à Winterthour un comité d'initiative, composé de représentants de toutes les catégories sociales, dans le but de recueillir par des collectes, la somme nécessaire pour exécuter le projet monumental, conçu par les architectes Rittmeyer et Furrer, réunissant dans un même édifice le musée et la bibliothèque. Pour des raisons d'économie, les façades principales seront exécutées en pierre artificielle. Comme le musée prendra place à côté de l'hôtel de ville construit par Semper, un grand nombre d'habitants de Winterthour ont été très affectés par cette décision et ils cherchent à accroître les ressources disponibles de façon à ne pas avoir besoin de recourir à la commune, déjà surchargée de dépenses. Le mécène de Winterthour, le Dr Th. Reinhart, a déjà, par une donation importante, donné un exemple qu'il n'est pas possible à chacun de suivre. Toutefois les offrandes les plus minimes seront acceptées avec reconnaissance, car l'entreprise projetée mérite d'éveiller l'intérêt de tous, même de ceux qui sont étranges à la localité. Les artistes de Winterthour ont fourni leur contribution en donnant au Musée des tableaux de valeur. Ces tableaux, ainsi que des poteries et des reproductions de chefs-d'œuvre des grands maîtres, serviront à alimenter une loterie à laquelle prendront part tous les donateurs qui auront versé une souscription de 5 francs au moins.

Zurich. Restauration de Saint-Pierre.

L'assemblée paroissiale de Saint-Pierre a pris à l'unanimité la décision suivante: Les travaux prévus à l'extérieur et à l'intérieur de l'église, s'élevant selon devis à 275,000 francs, doivent être commencés incessamment. Les travaux intérieurs concernent principalement le chauffage et l'aération, l'orgue, les bancs de la galerie, l'éclairage électrique, l'installation de W. C., l'application de l'électricité à la sonnerie des cloches. La direction des travaux a été confiée à M. Ed. Hess, architecte à Zurich.

Zurich. Restauration de l'Hôtel de ville.

Au cours de la restauration de la façade orientale de l'Hôtel de ville, on a trouvé dans une pierre d'angle, à 80 cm. au-dessus du trottoir, une boîte en plomb qui a été ouverte en présence du Conseil d'Etat. Elle renfermait 3 plaques de laiton de 40 cm de long, 26 cm de large et 11/2 mm d'épaisseur, séparées par des feuilles de parchemin. Sur l'une sont gravées les principales dates de construction jusqu'à 1695, année où fut placée la boîte. Sur la seconde on lit les noms des conseillers, bourgmestres et chefs de corporation en fonctions en 1695; sur la troisième on voit des inscriptions latines qui n'ont pu encore être déchiffrées. Ces plaques vont être complètement nettoyées; ensuite elles seront reproduites par la photographie.

CONCOURS

Berne. Monument Widmann.

Un concours avait été ouvert entre les membres de la Société bernoise de la Société suisse des ingénieurs et architectes, de la Fédération des architectes suisses et de la Société suisse des peintres, sculpteurs et architectes, en vue d'élever à la mémoire de l'écrivain Widmann une fontaine monumentale. Le jury, composé de MM. Daxelhofer à Berne, Pfister à Zurich, H. Bernoulli à Bâle, Laverrière à Lausanne, Bühlmann, sculpteur à Weinfelden, et Burckhardt à Bâle avait à sa disposition une somme de 18,000 francs qu'il a répartie de la façon suivante: